



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Résultats des élections du 6 décembre 2018 : un premier bilan rapide, globalement positif

Tout d'abord, nous remercions les collègues qui nous ont accordé leur confiance en votant pour notre organisation syndicale.

Cependant, nous constatons un fort taux d'abstention, en augmentation une nouvelle fois (plus de 47% au CT ministériel). La baisse de participation, déjà constatée en 2014, était notamment due à la suppression des sous-sections de votes dans les TGI. À cela, il faut ajouter que de nombreux votes par correspondance ont été écartés au moment des dépouillements pour différentes raisons. De plus, ni le gouvernement ni le ministère n'ont fait de grande publicité sur les élections professionnelles, le dialogue social n'étant vraiment pas une priorité actuellement...

Sur nos résultats :

Au comité technique des services judiciaires, la CGT retrouve la 2^{ème} place avec 24,24% des voix (contre 21,73% en 2014) et en récupérant un 3^{ème} siège sur C-justice. Notre organisation syndicale est par ailleurs celle qui connaît la plus forte progression (+ 2,71 points).

Au comité technique de l'administration centrale, nous progressons de 2,88 points et seulement 6 voix nous ont manqué pour gagner un 2^{ème} siège.

Dans les comités techniques régionaux, nos résultats varient d'une cour à une autre, avec de très bons résultats dans certaines : Papeete (57%), Bastia (48%), Metz (44%) et plus de 30% à Aix, Basse-Terre, Cour de Cassation, ENG, Douai, Reims et St-Denis. Nous serons de nouveau présents aux CT d'Agen, Angers, Cayenne et Limoges, mais ne serons plus présents à Grenoble.

À la CAP des adjoints techniques, nous conservons la 2^{ème} place, gagnant 4% et gardant nos 2 sièges (les 2 sièges supprimés l'étant au détriment de C-justice et de la CFDT).

Chez les adjoints administratifs, 3 sièges sont supprimés, ce qui fait que nous perdons notre 2^{ème} siège malgré une progression en pourcentage, C-justice perdant les 2 autres.

À la CAP des SA, nous gagnons en voix et en pourcentage, mais insuffisamment pour obtenir un 2^{ème} siège.

À la CAP des greffiers, nous passons devant le SDGF/FO (!) et décrochons (enfin !) un 2^{ème} siège, que nous leur prenons.

À la CAP des directeurs, du fait de la suppression du 7^{ème} siège, nous perdons notre 4^{ème} siège. Nous demeurons toujours majoritaires avec 43% des voix, soit 18 points d'avance sur l'UNSA.

À la CAP des attachés, nous atteignons 18,51% des voix (+ 6 points par rapport à 2014).

À la CCP commune, nous sommes également en progression.

Sur les autres syndicats :

Tout d'abord, nous constatons un recul des syndicats « catégoriels » :

- la CGC a perdu son siège à la CAP des directeurs au profit de la CFDT ;
- le SDGF-FO, qui se veut « le » syndicat des greffiers, avait déjà perdu la majorité et un siège en 2014 et en a perdu un nouveau à la CAP au profit de la CGT ;
- C-justice recule de plus de 1 000 voix au CTSJ (-6 points) perdant 1 siège, ainsi qu'à la CAP des adjoints administratifs (-7 points) et à celle des adjoints techniques (-4 points).

À l'inverse, l'UNSA-SJ se maintient voire progresse dans certaines CAP malgré les conséquences pour les collègues du protocole de 2014 signé par C-Justice, le SDGF-FO mais aussi par l'UNSA-SJ.

A Montreuil le 12 décembre 2018